



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Autorité cantonale de la transparence et
de la protection des données ATPrD
Kantonale Behörde für Öffentlichkeit und
Datenschutz ÖDSB

Rue des Chanoines 2, 1700 Fribourg

T +41 26 322 50 08, F +41 26 305 59 72
www.fr.ch/atprd

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 22 mai 2014

Communiqué de presse

Présentation du Rapport d'activité 2013

L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) a présenté aujourd'hui son Rapport d'activité. Dans le domaine de la transparence, la troisième évaluation depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur l'information et l'accès aux documents (LInf) a confirmé l'intérêt pour le droit d'accès. Les domaines les plus concernés étaient les domaines de l'environnement, des constructions et de l'administration. En ce qui concerne la protection des données, on constate une augmentation des demandes de renseignements et d'avis. De plus, le nombre de demandes d'autorisations d'installation d'un système de vidéosurveillance avec enregistrement, respectivement dans le cadre de son activité des demandes de préavis, a quasiment doublé.

Transparence

Selon les chiffres qui ont été communiqués à l'Autorité, 37 demandes d'accès ont été déposées auprès des organes publics fribourgeois en 2013. Dans 29 cas, les organes publics ont accordé un accès complet et dans 1 cas un accès partiel. Dans 7 cas, l'accès aux documents a été refusé. Les domaines les plus concernés étaient les domaines de l'environnement, des constructions et de l'administration.

En 2013, une requête de reprise de la procédure de médiation et une demande en médiation ont été adressées à la Préposée à la transparence ; un cas a abouti à une recommandation, qui a été suivie par l'organe public concerné. Les autres points forts ont été l'information active et l'apport de renseignements au sujet du droit d'accès.

L'augmentation et ensuite la stabilisation du pourcentage des réponses positives aux demandes d'accès, adressées aux organes publics depuis l'entrée en vigueur de la LInf, laisse entendre que le principe de transparence a pris pied dans les pratiques des organes publics fribourgeois. Pour que ce principe puisse se déployer plus largement encore, il faut espérer que de plus en plus de personnes fassent usage du droit d'accès et que les organes publics poursuivent et pérennisent leurs efforts d'ouverture en pratiquant une communication plus active qu'autrefois.

Protection des données

S'agissant de la protection des données, le nombre de dossiers s'est monté à 338. Dans ce cadre, la Préposée a donné des renseignements et des conseils dans 200 cas. De plus, il y a eu 16 demandes

de préavis dans le cadre de FRI-PERS (demande d'accès à la plate-forme informatique cantonale FRI-PERS), 42 pour l'installation d'un système de vidéosurveillance, ainsi que 6 annonces préalables de l'installation d'un système de vidéosurveillance sans enregistrement. Dans le cadre de ces préavis, la Préposée a examiné la licéité du traitement : d'une part sous l'angle de la base légale et de la proportionnalité ; d'autre part si les données personnelles étaient traitées dans le but prévu. Ainsi, une Corporation ecclésiastique cantonale a requis un accès à la plate-forme informatique cantonale FRI-PERS pour obtenir les données personnelles nécessaires afin de garantir la tenue de ses différents registres. Pour un cercle limité de données, la Préposée a pu émettre un préavis favorable. Toutefois, la Préposée a préavisé de manière négative la demande de la Corporation d'obtenir les données personnelles des conjoints et des enfants mineurs faisant ménage commun, mais appartenant à une autre religion. Une forte augmentation des demandes d'installation d'un système de vidéosurveillance avec enregistrement a pu être constatée. De 42 préavis émis, 39 étaient positifs mais toutefois liés à des conditions.

La Préposée s'est prononcée plusieurs fois par rapport à l'utilisation des caméras de vidéosurveillance, notamment en vue du traitement d'images en provenance de systèmes de prise d'images numériques.

Dans de nombreux cas, la Préposée a répondu à des demandes de transmission de listes d'adresses : par exemple, demandes de communiquer les listes d'adresses des élèves d'un village à d'autres institutions scolaires ou extrascolaires, les données fiscales ou des renseignements sur le comportement des habitants relatif à leur paiement à d'autres communes, les listes d'adresses à des organisations/institutions à but non lucratif etc.

Contact

—

Laurent Schneuwly, Président de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données,
T +41 26 322 50 08, de 13h30 à 15h00

Alice Reichmuth Pfammatter, Préposée cantonale à la protection des données, T +41 26 322 50 08, de 13h30 à 15h00

Annette Zunzer Raemy, Préposée cantonale à la transparence, T +41 26 305 59 73, de 13h30 à 15h00